

## PROGRAMME

9h30 *Accueil des participants*

9h55 *Mot de bienvenue* : **François Priet**, Professeur à l'université d'Orléans, co-directeur du Centre de Recherche Juridique Pothier

10h00 *Les obligations de l'agent public et du salarié ou les paradoxes d'une comparaison*  
**Alexis Zarca**, Maître de conférences à l'université d'Orléans

10h10 *Vertus publiques et vices privés, horizon indépassable de la bipolarité du droit (des travailleurs) ?*  
**Jacques Caillosse**, Professeur à l'université Panthéon-Assas – Paris II

### **Retenue et loyauté**

*Sous la présidence de Jacques Caillosse, Professeur à l'université Panthéon-Assas – Paris II*

10h30 *Servir et obéir : une comparaison en droit de la fonction publique et en droit du travail*  
**Nicolas Font**, Maître de conférences à l'université de Nîmes

10h50 *Discrétion et secret : une comparaison en droit de la fonction publique et en droit du travail*  
**Olivier Coudray**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, SCP Masse-Dessen, Coudray et Thouvenin  
**Manuela Grévy**, avocat à la Cour

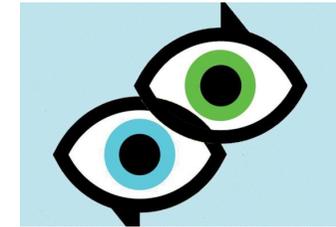
Débat et pause

11h40 *L'obligation de neutralité de l'agent public*  
**Sylvain Niquège**, Professeur à l'université de Bordeaux

12h00 *La neutralité du salarié*  
**Cyril Wolmark**, Professeur à l'université Paris Nanterre

12h20 *Réserve et loyauté : une comparaison en droit de la fonction publique et en droit du travail*  
**Emmanuel Aubin**, Professeur à l'université de Poitiers

Débat et déjeuner



### **Exemplarité et honnêteté**

*Sous la présidence d'Emmanuel Aubin, Professeur à l'université de Poitiers*

14h40 *L'obligation de dignité de l'agent public*  
**Antony Taillefait**, Professeur à l'université d'Angers

15h00 *L'obligation de sécurité du travailleur*  
**Odile Levannier-Gouël**, Maître de conférences à l'université d'Orléans

15h20 *Probité de l'agent public, probité du salarié : regards croisés*  
**Olivia Bui-Xuan**, Professeure à l'université d'Evry  
**Jérôme Porta**, Professeur à l'université de Bordeaux

Débat et pause

16h20 *De l'obligation d'impartialité à la prohibition des conflits d'intérêts dans la fonction publique*  
**Charles Fortier**, Professeur à l'université de Franche-Comté

16h40 *La prohibition des conflits d'intérêts dans l'entreprise*  
**Vincent Bonnin**, Maître de conférences à l'université de Poitiers

17h00 *Conclusion*  
**Emmanuelle Marc**, Professeure en détachement au tribunal administratif de Versailles

*Alors que la loi « déontologie » du 20 avril 2016 a gravé dans le marbre du statut général de la fonction publique diverses obligations censées s'imposer spécifiquement aux agents publics, un regard vers le droit du travail incite à questionner l'apparente bipolarité du droit en la matière. En cherchant à saisir précisément les contours (fondements, signification, champ d'application...) des obligations qui pèsent respectivement sur l'agent public et le salarié, universitaires et praticiens tenteront d'en mettre à jour les convergences et divergences. Par là-même, tout en commençant d'apporter quelques réponses aux questions que ce colloque soulève (le lien au service public explique-t-il à lui seul la déontologie de l'agent public ? Peut-on déceler l'existence d'une éthique professionnelle du salarié dans le cadre mais aussi au-delà du contrat de travail ?), ils contribueront à nourrir la problématique fertile des dynamiques entre droit de la fonction publique et droit du travail*

#### Lieu du colloque

Université d'Orléans  
UFR Collegium d'ITP Droit, Economie, Gestion  
Rue de Blois – Campus d'Orléans la Source  
Amphithéâtre BESSON

#### Renseignements & Inscriptions

Centre de Recherche Juridique Pothier - CRJP  
**Laurence Sallé**

[laurence.salle@univ-orleans.fr](mailto:laurence.salle@univ-orleans.fr)

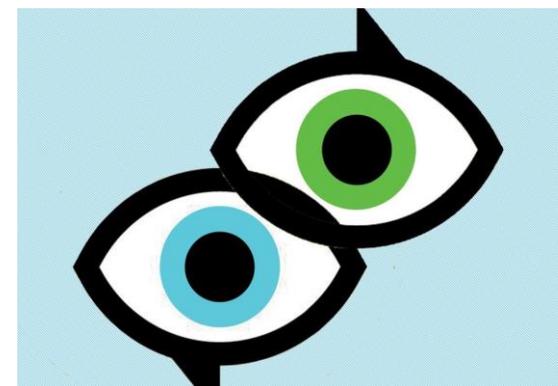
[www.univ-orleans.fr/regardscroisesagentpublicsalarie](http://www.univ-orleans.fr/regardscroisesagentpublicsalarie)

Vendredi 8 décembre 2017

Colloque organisé par le  
Centre de Recherche Juridique Pothier  
de l'Université d'Orléans

## REGARDS CROISES

### SUR LES OBLIGATIONS DE L'AGENT PUBLIC ET DU SALARIE



[www.univ-orleans.fr/regardscroisesagentpublicsalarie](http://www.univ-orleans.fr/regardscroisesagentpublicsalarie)

**! Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats !**